

L'ANSOISIEN

Revue d'informations municipales

JUILLET 2021

**UN NOUVEAU
BOULEVARD
POUR L'ÉTÉ**



ÉDITO

Mes chers concitoyens,

L'été a cette année un parfum tout particulier: celui d'une liberté enfin retrouvée. La réouverture des terrasses de notre bar, de nos restaurants et de notre pâtisserie a marqué – nous l'espérons tous – le retour à notre vie d'avant la pandémie. Même s'il nous faut rester prudents et toujours respectueux les uns des autres, même s'il nous faut en passer par la vaccination, réjouissons-nous de ce retour des beaux jours !

La fin de la rénovation du boulevard des Platanes constitue un autre motif de satisfaction. Repensée et refaite à neuf, la principale voie d'accès au village offre une nouvelle perspective et une liaison facilitée entre le parking du Coignet et le centre historique. Merci à tous, et en particulier aux commerçants, pour votre patience durant les travaux.

Ce sera bientôt au tour du vaste champ situé entre l'école et le pied du château de connaître un profond bouleversement. Le projet de parc paysager avance à grand pas et la déclaration préalable, pour pouvoir engager ce nouveau chantier, a été déposée pour approbation. Travaux et plantations devraient

pouvoir commencer à l'automne mais avant cela, une exposition de l'étude et du projet retenu sera organisée en mairie. Les associations qui auront ensuite à gérer cet espace y seront naturellement conviées.

Vous le voyez, si le temps nous a paru quelque peu figé ces derniers mois, même si certaines choses n'avancent pas aussi vite que nous le voudrions, tout ne s'est pas arrêté pour autant. Et certainement pas les projets destinés à améliorer et embellir encore un peu plus notre quotidien.

L'équipe municipale vous souhaite à toutes et à tous une très belle saison estivale !

GÉRAUD DE SABRAN PONTEVÈS
Maire d'Ansois



AU SOMMAIRE

de ce numéro

ÉDITO	2
<i>Le retour des beaux jours</i>	
ACTUALITES COMMUNALES	3
<i>Une application pour rester informé, le point sur le projet du Colombier et plus encore</i>	
PATRIMOINE	7
<i>Découverte d'un mur apier</i>	
CONSEIL MUNICIPAL	8
<i>Ce qui a été débattu et décidé ces derniers mois</i>	
AGENDA	12
<i>Des dates à retenir</i>	

L'ANSOISIEN

Revue d'informations de la mairie d'Ansois
Place St-Elzéar 84240 Ansois
04 90 09 83 79
ansousien@ansouis.fr
www.ansouis.fr

Directeur de la publication : Géraud de Sabran Pontevès
Responsable rédaction : Didier Bouard
Commission communication : Isabelle Marincola,
Juliet Schlunke et Christian Gros
Crédits photos : Didier Bouard (dont couverture) et D.R.

Impression et conception graphique :
Mad Print
2769 G Chemin de St-Martin 84160 Cucuron
09 54 49 60 61

ACTUALITÉS



TOUTE L'ACTUALITÉ COMMUNALE DANS VOTRE POCHE

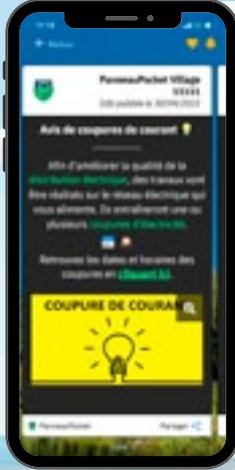
Consciente de l'importance de pouvoir communiquer aussi rapidement et largement que possible, la mairie d'Ansois vient de se doter d'un nouvel outil : PanneauPocket. Une application de smartphone entièrement gratuite pour l'utilisateur.

Ces derniers mois ont été ponctués d'événements inattendus mais d'une portée considérable : pluie diluvienne, pandémie, confinement, fermeture du pont du château, reconfinement, protocole sanitaire mainte fois modifié... Autant d'épisodes durant lesquels la mairie d'Ansois s'est mobilisée au service de ses concitoyens sans pour autant être en capacité de communiquer efficacement avec eux. Comme elle aimerait pouvoir le faire sur des sujets moins graves mais néanmoins importants, tel un arrêté de circulation, les dates d'ouverture et/ou de fermeture d'un service, la tenue d'une manifestation culturelle... Le numérique permet aujourd'hui une diffusion instantanée et extrêmement large de l'information. Encore faut-il disposer du bon outil. Le site internet en est un et conscient de l'obsolescence du portail ansouis.fr, la mairie vient d'engager sa totale refonte. Mais celle-ci va prendre du temps et ce sera toujours à l'utilisateur de venir y chercher l'information ; cette dernière ne viendra toujours pas directement à lui. Les réseaux sociaux, alors ? Beaucoup de nos concitoyens disposent déjà d'un compte Facebook, Twitter, Instagram ou WhatsApp. Autant de plateformes privées qui exploitent nos données personnelles et où, noyé dans un flot continu, une publication chasse continuellement l'autre. Choses peu satisfaisantes de notre point de vue.

PanneauPocket. La solution, nous l'avons trouvée sous la forme d'une application pour smartphone nommée PanneauPocket. Disponible en téléchargement gratuit sur Google Play, dans l'Apple Store et même l'AppGallery Huawei, elle est accessible à tous : habitants permanents de la commune, propriétaires d'une résidence secondaire

 **LA MAIRIE** 

**VOUS INFORME ET VOUS ALERTE
GRÂCE À PANNEAUPOCKET**



- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le  à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | **100% ANONYME** | **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur votre ordinateur app.panneaupocket.com



 **PANNEAUPOCKET**
Informés en Ansois tous habitants

Disponible gratuitement sur   

ou visiteurs occasionnels. Il n'est pas nécessaire de remplir le moindre formulaire : juste de sélectionner Ansouis dans la liste des communes proposées et de veiller à ce que les notifications soient bien activées. C'est tout ! À compter de ce moment, vous recevrez automatiquement et en temps réel les messages et alertes de la mairie. Toujours à portée de main sur votre téléphone.

Déjà utilisé par plus de 5 800 communes en France,



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

PanneauPocket a déjà séduit nos voisins de Lourmarin et Lauris. « Avant de mettre en place ce service, j'ai tenu à rencontrer mon confrère André Rousset, maire de Lauris, qui l'utilise et en est totalement satisfait. Il a fini de me convaincre » précise Géraud de Sabran-

Pontevès. Simple et efficace, cette application a en effet tout pour plaire. À ce jour, le compte de la municipalité d'Ansouis possède déjà près de 200 abonnés. Si vous ne l'avez pas encore fait, venez donc nous rejoindre !

À LOUER

Suite au départ de son ancien occupant, la mairie remet à la location un petit garage à moto pouvant faire office de débarras, remise à bois ou autre. Situé rue de France, en contrebas de la Grande rue, il fait environ 1,50m² et sera loué 150 €/an.

Par ailleurs une parcelle de jardin potager, située au bas de la rue des Barricades, reste également libre. Là encore si vous êtes intéressé, merci de le faire savoir au secrétariat de mairie :

mairie@ansouis.fr ou 04 90 09 83 79

LE COLOMBIER RETARDÉ, MAIS CERTAINEMENT PAS OUBLIÉ

municipalité d'Ansouis pour l'extension du village sur le site du Colombier. Depuis, le projet se fait discret. Au point que certains de nos concitoyens se demandent s'il va un jour aboutir !? Qu'ils se rassurent : cette discrétion ne traduit pas un abandon mais, au contraire, une phase d'études et de réflexions. Les spécificités du site et de son contexte nécessitent une temporalité particulière ; la réalisation d'une greffe de village est une mission délicate. Particulièrement quand elle se déroule dans un environnement architectural et naturel aussi exceptionnel !

Pour réussir cette greffe, MAP a souhaité mettre en place une démarche de co-construction. Dès l'origine du projet, des réunions de travail ont été organisées pour rassembler autour des plans les différents acteurs, notamment les représentants de l'État, du Parc naturel régional du Luberon et des services départementaux de l'architecture. La crise sanitaire a sensiblement ralenti la fréquence de ces réunions et, par conséquent, l'avancement du projet. Les échanges par écrans interposés occasionnant pas mal de pertes de temps et de difficultés de compréhension.

Une rencontre tenue récemment a néanmoins permis d'avancer et d'arrêter l'implantation de la voirie, des bâtiments et l'ordonnancement des différentes habitations. Alors que cette période sanitaire troublée semble s'achever, les derniers échanges devraient aboutir au dépôt d'un dossier de permis de construire pendant l'été. Ultime étape avant le lancement du chantier et l'entrée en scène des pelleteuses.

S'il n'a plus fait parler de lui depuis l'année dernière, le projet d'extension du village n'a pas été abandonné pour autant. Victime collatérale de la crise sanitaire, le dossier avance malgré tout et le dépôt des demandes d'autorisations est prévu pour la rentrée.

Il y a déjà 2 ans, l'Ansouisien publiait l'interview de Patrick Faucher, dirigeant de Méditerranée Aménagement Promotion (MAP). Sa société venait alors de remporter l'appel à projet lancé par la

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 10 mai dernier, M. le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme d'Ansouis. Cette révision a pour objectif de permettre à une activité de ferronnerie existante de pouvoir se développer, en créant un STECAL sur une partie de la parcelle 1424 située au secteur Pierre Feu. Cela rendrait ainsi possible la réalisation d'un nouveau bâtiment sur un terrain actuellement classé en zone agricole dans le PLU.

L'enquête s'est déroulée du 03 juin au 05 juillet 2021 et a été conduite par M. Sube, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes. Chacun a pu prendre

connaissance du dossier de révision allégée du PLU en mairie ainsi que sur le site de la commune, www.ansouis.fr. Les éventuelles observations ont pu être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par courriel directement au commissaire-enquêteur à l'adresse js.ce84@outlook.com.

M. Sube a reçu en mairie les 03 juin et 05 juillet de 09 h à 12 h. Un mois après la fin de l'enquête publique, il transmettra au maire le dossier avec son rapport ainsi que les conclusions motivées et l'avis. Une copie sera adressée au préfet du département de Vaucluse et au président du tribunal administratif de Nîmes. L'ensemble restera également consultable en mairie pendant une durée d'un an.

COTELUB, LOCAL ET MODERNE

clickencotelub.fr, la plateforme des commerçants du sud Luberon, permet désormais de payer ses achats directement en ligne. Pour une consommation toujours aussi locale, mais encore plus pratique !



Mis en service en fin d'année dernière, le site internet « click and collect » de la communauté de communes COTELUB regroupe désormais 35 commerçants et plus de 1 100 produits. L'enjeu de cet outil numérique est de taille : il doit permettre aux habitants du territoire de soutenir leurs commerçants en accédant facilement à une offre en produits locaux et de qualité. Du côté des commerçants, Click en Cotelub leur permet de proposer de nouveaux services adaptés à l'évolution des modes de consommation et aux envies de « mieux consommer » de leurs clients.

Pour gagner encore en attractivité et faciliter l'acte d'achat, il est maintenant possible de payer directement sa commande en ligne. Il n'y a plus alors qu'à aller retirer son colis chez le vendeur. Pratique, mais le service peut encore être amélioré pour ceux dont les paniers contiennent des produits de diverses provenances. Évolution logique du site : bientôt vos achats auprès des commerçants du sud Luberon seront regroupés en un seul et même lieu ! Cette initiative permettra également aux touristes qui ont découvert les produits du territoire lors de leur séjour, de pouvoir continuer à en profiter de retour dans leur région en se les faisant expédier.

Découvrez votre nouveau site de vente 100% en ligne, 100 % local sur www.clickencotelub.fr.

Les commerçants, producteurs et créateurs souhaitant adhérer à la plateforme peuvent contacter le pôle Animation territoriale de COTELUB au 04 90 07 48 12 / attractivite@cotelub.fr

LUBERON SUD TOURISME ...

... tel est le nouveau nom de l'office intercommunal de tourisme.

L'office de tourisme de la communauté de communes COTELUB fait peau neuve et change de nom. Toute l'équipe a planché plusieurs mois sur un nouveau site internet, mais également sur un outil de commercialisation et de nouveaux supports de travail. Histoire d'être encore plus professionnels et surtout de mieux mettre en valeur notre territoire. Au fil des audits, des études de marchés et des recherches, un constat s'est imposé : il fallait changer de nom et de logo afin d'avoir une identité graphique correspondant mieux à la clientèle visée. Un nouveau chapitre

touristique s'ouvre donc cet été sous le nom de Luberon Sud Tourisme. Comme un retour à l'essentiel : le tourisme en sud Luberon, tout simplement.



L'AMICALE EN DEUIL

L'Amicale des anciens combattants d'Ansois et du souvenir déplore le décès de M. Raymond Solliers, intervenu le 31 décembre 2020. Le Président, le Drapeau ainsi qu'une importante délégation de l'association ont participé à la cérémonie religieuse funéraire en l'église de Cucuron le 8 janvier. Raymond Solliers était membre de l'Amicale depuis sa création en 1977, actif de nombreuses années entre autres comme secrétaire. Engagé volontaire pour 3 ans dans la Marine nationale en août 1945, il participa à la campagne d'Indochine. Il sera libéré de ses obligations fin 1948 avec le grade de quartier-maître.



PARC PAYSAGER DU COIGNET

Ce projet de parc paysager de 4,5 hectares situé entre l'école, la route de Pertuis et le parking du Coignet suit son cours. La déclaration préalable a été déposée début juin. Le délai d'instruction du dossier étant de 4 mois, l'autorisation devrait être accordée à la rentrée. Les marchés sont en cours d'élaboration pour des travaux d'aménagement qui devraient effectivement commencer en fin d'année avant d'être suivis par les plantations. De nombreuses subventions ont d'ores et déjà été accordées.



Aménagement du parc paysager du Coignet – Dessin d'artiste

Il était notre doyen.

Les contraintes sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser les différentes manifestations de ces derniers mois dans les conditions habituelles. L'assemblée générale qui devait se tenir début mars est reportée à une date ultérieure ; probablement début juillet. Nous vous tiendrons informés sur la date exacte et dans quelle condition la réunion pourra avoir lieu.

La municipalité et l'Amicale, lors d'une cérémonie restreinte, ont déposé une gerbe commune le 19 mars en hommage aux morts et victimes de la guerre d'Algérie. Puis le 24 avril à l'occasion de la journée du souvenir national pour tous les déportés, et du génocide arméniens par les turcs en 1915. Enfin pour le 8 mai nous avons pu améliorer la cérémonie par la participation de plusieurs musiciens de l'harmonie de Villelaure-Ansois, de M. Géraud de Sabran-Pontévés, maire d'Ansois, et de nombreux membres de l'Amicale.

En espérant nous revoir tous prochainement autour du verre de l'amitié. Dans cette attente, prenez soin de vous et protégez-vous.

ÉTAT CIVIL

Décès

- Laurence JANCZEWSKI le 8 janvier
- Jacques GUIBERT le 16 janvier
- Fabrice d'HOUDAIN le 31 janvier
- André PARLANTI le 17 mars
- Anne PALMER le 21 avril

Naissances

- Gaby BONNARD le 28 janvier 2021
- Alessio DERIGON le 7 février 2021
- Evan GUEBAILIA le 7 mars 2021

PATRIMOINE

UN APIER À ANSOUIS

Le débroussaillage d'une propriété située quartier Peigus, au sud d'Ansois, a mis en valeur deux curieux murs de restanques. Respectivement percés de 10 et 4 niches, ceux-ci avaient vocation à abriter des ruches.

Pratiquée depuis l'Antiquité, l'apiculture a connu un fort développement au XVIII^e siècle, période riche en découvertes scientifiques et en progrès techniques. La domestication des abeilles s'est alors imposée comme une source de revenus complémentaire pour nombre de paysans, qui s'y sont adonnés en sus de leurs activités habituelles. En Provence, le phénomène s'est encore amplifié lors des guerres napoléoniennes du XIX^e siècle, pour faire face à la pénurie de sucre provoquée par le blocus de la flotte anglaise. Sucre qui, de toute façon, n'était ni aussi abondant ni aussi économiquement abordable qu'il ne l'est aujourd'hui.

Observation. Dans la nature, les abeilles s'abritent spontanément dans les cavités des arbres, des rochers et autres falaises. Les plus fins observateurs ont donc vite compris que protéger la ruche du vent, de l'humidité et du froid permet d'augmenter sa production de miel. C'est ainsi que sont apparus les premiers apiers ("apiès" en provençal), murs percés de niches destinées à accueillir des ruches d'abord dans les monastères et châteaux. Avant que la technique ne se popularise et ne s'applique à des constructions bien plus modestes, tels des murs de soutènement en pierres sèches.

C'est en Angleterre que l'on trouve le plus grand nombre de murs apiers. On y en a recensé 1 560 (!) contre seulement quelque 150 dans notre pays, essentiellement concentrés en Provence. Deuxième plus grand de France après celui de Tessy-sur-Vire (Manche), le « mur à abeilles » de Cornillon-Confoux (Bouches-du-Rhône) mesure ainsi 60 m de long et compte 53 niches. Il en possédait plus de 200 à l'origine ! De l'autre côté du Luberon, on trouve à Bonnieux une borie possédant un véritable enclos de ruches, qui les mettait ainsi à l'abri non seulement des intempéries mais aussi des voleurs. Enfin plus près de nous encore, avez-vous remarqué ces cavités au bas du mur de l'ancien cimetière de l'église de Vaugines ? Encore un apier, jusque-là le seul du Pays-d'Aigues.

Découverte. Il fallait un œil avisé, en l'occurrence celui de Roger Chénard, un passionné de construction en pierres sèches, pour découvrir l'apier d'Ansois. Visible au loin depuis la départementale 56 en venant de Pertuis, ce mur n'a laissé apparaître ses 10 alvéoles bien

caractéristiques qu'après un sérieux débroussaillage de la restanque qu'il surplombe. Avant que le nettoyage ne se poursuive et en laisse apparaître un second, plus petit, comptant 4 niches supplémentaires, la 5^{ème} ayant été en partie détruite par un arbre. L'ensemble est idéalement orienté au sud-sud-est afin que les abeilles soient bien à l'abri du mistral et réchauffées par le soleil du matin.

Situé sur une propriété privée, cet apier n'est pas accessible à tous mais ses propriétaires, Laura et Martin Smith, ont très volontiers accepté de nous le faire visiter : qu'ils en soient ici remerciés. Assemblés à partir de pierres prélevées sur place et grossièrement taillées, la construction reste aussi classique que rustique. Elle ne se distingue vraiment que par ses grandes pierres plates faisant office de linteaux. La réalisation des niches n'est pas homogène mais leurs dimensions sont sensiblement identiques : environ 40 cm de côté sur 70 cm de hauteur. Ce qui laisse supposer qu'elles abritaient des ruches faites à partir de troncs d'arbre évidés – voire de quatre planches – plutôt qu'en osier tressé. Ces dernières étant plus larges à leur base.



L'appareillage assez disparate des différentes niches trahit l'utilisation de pierres ramassées sur place et disponibles en quantité limitée.

Sorti de la mémoire collective, ce mur à abeilles s'est soudain rappelé à notre bon souvenir plus d'un siècle, probablement, après qu'il ait été déserté par ses habitantes. Il nous parle d'un temps où l'homme devait rivaliser d'ingéniosité et optimiser ses efforts pour apprivoiser la nature et vivre en harmonie avec elle. Sans doute une leçon pour l'avenir.

CONSEIL MUNICIPAL

Ce qu'il faut principalement retenir des derniers conseils municipaux. Les comptes rendus complets sont consultables sur les panneaux d'affichage de la commune, en mairie, ainsi que sur le site www.ansouis.fr à la rubrique Documents.

- REUNION DU 26 JANVIER -

Urbanisme

Williams – Chemin de Sannes – Extension et rénovation d'une maison, piscine avec annexe – Permis accordé le 08/01

Finances

Dans l'attente du versement de subventions, un prêt relais de 330 000 € sur 3 ans est sollicité. Par ailleurs, des tablettes numériques vont être achetées pour les élus. Ces derniers pourront bénéficier de formations en adéquation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune, dans la limite de 18 jours sur toute la durée de leur mandat. Un budget égal à 20 % des indemnités de fonction y sera consacrée chaque année.

Révision allégée du PLU

Implantée à Ansois depuis plus de 50 ans et employant une cinquantaine de salariés, la société de travaux publics Amourdedieu souhaite développer son activité de revalorisation. Démolition et terrassement génèrent des matériaux pouvant être réemployés lors de chantiers de voiries. Pour ce faire, la plateforme située sur le secteur La Croze, en bordure de la RD56 face aux bâtiments de l'entreprise, doit être étendue et aménagée par la mise en place d'un pont bascule et d'un bureau. Les terrains concernés (plateforme actuelle et extension) sont cependant situés en zone agricole, ce qui bloque le projet. La municipalité y étant favorable, elle décide la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL). Il permettra de revaloriser des ressources et ainsi de conserver des gisements naturels de calcaire. Il engendra aussi une réduction des émissions de CO2 du fait d'une diminution du transport par poids-lourds.

Les deux membres du conseil ayant un lien de parenté ou un lien professionnel avec la société n'ont pas pris part au débat ni au vote.

Points divers

Un élu est nommé référent en matière de lutte contre l'ambrosie, plante envahissante au pollen très allergisant. Il

n'en a toutefois pas été détecté sur la commune.

L'association des Restos du cœur a sollicité la commune pour le stationnement d'un camion itinérant destiné à distribuer des repas aux personnes en difficulté. Lui ont été proposés la cour et le foyer du 3ème âge. Une aide supplémentaire à cette association sera prévue au budget 2021. Les 12 colis de Noël qui n'ont pas été réclamés par nos aînés lui ont été donnés.

Il est rappelé qu'à chaque cession d'une terre agricole, la commune demande systématiquement une enquête à la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural).

Le Comité communal feux de forêt (CCFF) compte seulement 5 ou 6 bénévoles permanents : il est indispensable d'en coopter de nouveaux, idéalement des jeunes.

La prise de fonction d'une nouvelle postière donne l'occasion de rappeler aux habitants la nécessité d'installer des boîtes aux lettres aux normes.

Outre un plan de formation des élus, COTELUB projette une mutualisation du matériel des services techniques municipaux (estrades, nacelles...).

Suite aux pluies diluviennes du 1er décembre 2019, Ansois a reçu le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) pour constater et évaluer les dégâts. Plusieurs sites ont été visités : parking rue de France, chemin de Fontvieille... L'état de catastrophe naturelle devrait être reconnu au titre des glissements de terrain fin 2020, début 2021.

Au regard de la situation sanitaire et de la fermeture de la départementale sous le pont du château, l'édition 2020 des Botanilles est définitivement annulée.

Mme Dominique Santoni a été élue présidente du Parc du Luberon. 8,9 millions d'euros vont être investis dans le château de Buoux afin de l'ouvrir au public, en faire un centre d'interprétation des terroirs, un lieu de séminaires avec hôtellerie. La Région se propose d'investir 2 millions d'euros.

- REUNION DU 18 FEVRIER -

Urbanisme

Fiorito – Chemin de Colongue – Création d'un bâtiment agricole – Permis accordé le 21/01

Prise de participation

COTELUB a créé une société publique locale (SPL) ayant pour objet social le développement et la gestion de services à la population, en particulier à destination de l'enfance et de la jeunesse. Son capital s'élève à 500 000 € divisé en 5 000 actions de 100 € chacune. Ansois entre au capital de la SPL moyennant l'achat d'une action et désigne une représentante

permanente aux assemblées générales.

Ressources humaines

En vertu de la loi de 2007 relative à la fonction publique territoriale, les prestations sociales constituent une dépense obligatoire pour les communes. Ansois adhère donc au Centre national d'action sociale (CNAS) au profit de ses agents et de leurs familles. Par ailleurs, la mairie rallie la procédure engagée par le Centre de gestion de Vaucluse (CDG 84) pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire, destiné à couvrir maladie ordinaire, longue maladie, accident de service...

Enfin suite à l'arrêt maladie d'un agent, un poste contractuel à temps complet d'une durée déterminée d'un mois, avec possibilité de prolongation, est créé pour pallier le surcroît de travail, notamment pour l'entretien de la voirie et des espaces publics.

Aménagement forestier

La convention d'aménagement de notre forêt communale est prorogée jusqu'à fin 2022. Signée avec l'Office national des forêts (ONF), elle garantit une gestion durable au regard du code forestier et permet de solliciter des aides ainsi que la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières).

Communication

Après étude de l'offre existante, la commune ouvre un compte Panneau Pocket auprès de la société CWA Entreprise. L'abonnement s'élève à 191,67 € HT (230 € TTC) par an et comprend un nombre illimité de publications.

Désimperméabilisation de la cour d'école

En 2085, les étés en PACA se caractériseront par de nombreuses journées à plus de 35°C, des vagues de chaleur au-dessus de 40°C avec des pics plus longs, plus nombreux, plus intenses. Sur le plan de l'eau, nous allons être confrontés à des ruissellements intenses, des crues soudaines parfois dévastatrices, et en même temps une raréfaction de la ressource. Ce changement climatique est déjà perceptible et nécessite des réponses. Lancé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et accompagné sur le territoire par le

Parc du Luberon, le projet « Un coin de verdure pour la pluie » vise à désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école, qui représentent des surfaces à fort potentiel. Ansois s'engage dans cette voie avec un financement à 70 % Agence de l'eau, 20 % Parc et 10% pour la commune dans la limite de 1 000 € maximum.

Points divers

Le compte administratif du Parc du Luberon fait apparaître un excédent de 65 000 € en 2020, sur un budget total de 2 millions. Les financements publics diminuent mais la qualité de service reste élevée.

Le SIVOM Durance Luberon envisage l'acquisition d'un terrain à Pertuis, route de Villelaure, pour un montant de 550.000 € afin de regrouper les services aujourd'hui dispersés. Le projet total se chiffre à 2,5 millions d'euros. Autre projet d'investissement de 2,7 millions d'euros, la réalisation d'un deuxième forage à la station de Mérindol. Enfin le télé-relevé est envisagé pour les abonnés.

En 2020 la taxe de séjour a rapporté 220 000 € à COTELUB, qui par ailleurs recense les assistantes maternelles en vue de la création d'une maison dédiée.



- REUNION DU 30 MARS -

Urbanisme

Garcin – Chemin d'Ansois à La Tour-d'Aigues – Construction garage et WC – Permis accordé le 23/02

Commune – Boulevard des Platanes – Aménagement – Déclaration préalable du 02/03

Selimane / Banon – Quartier Pierre Feu – Maison d'habitation avec garage et piscine – Permis accordé le 23/03

Cotrel – Route de Pertuis – Extension de 28 m2 – Permis accordé le 23/03

Indemnités des élus

La loi Engagement et proximité de 2019 a modifié nombre de règles techniques applicables aux collectivités, parmi lesquelles la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus. Cette nouvelle obligation s'applique pour la première fois dans la commune, pour information avant examen du budget 2021. Elle ne nécessite ni vote ni débat.

NOMS DES ELUS	MONTANT BRUT ANNUEL Commune d'Ansois 2020	MONTANT BRUT ANNUEL Autre commune 2020	MONTANT BRUT ANNUEL COTELUB 2020
ADRIAN Roselyne	4 667,28 €	----	----
AMOURDE DIEU-OLLIER Claudine	2 813,33 €	----	----
CAVALIER Mickaël	2 813,33 €	----	----
CHARPENTIER Nadine	1 853,95 €	----	----
DE SABRAN PONTEVES Géraud	8 867,88 €	----	4 886,48 €
GARCIN Mylène	----	----	1 763,39 €
PONS Gilles	4 667,28 €	----	----
VERKIN Denis	----	3 184,30 €	----
VITTORIO Bernard	1 853,95 €	----	----

Budget

Le compte de gestion relatif à l'exercice 2020, présenté par Mme la trésorière de Pertuis, fait apparaître un résultat positif de 208 874,72 €. Le compte administratif, dressé par M. le maire, présentant un résultat similaire, est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

2020 se solde par un excédent de 135 211,09 €. Cumulé à celui de 2019, il permet de clôturer l'exercice avec un solde positif de 621 192,95 €. Le budget global de la commune sur

l'année atteint 3 182 123,80 €.

Taux des taxes

Depuis cette année les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation (TH), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). S'agissant d'Ansois, le taux de la TFPB 2020 (15,13%) vient s'ajouter au taux communal (16,98%). Le total (32,11%) devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

La perception d'un produit supplémentaire de TFPB ne coïncidera jamais à l'euro près au montant de la TH perdue. Raison pour laquelle il est possible d'appliquer un coefficient correcteur afin de garantir à chaque commune une compensation. Calculé sur la base de 2021, ce coefficient restera figé pour les années suivantes. La municipalité, cette année encore, décide cependant de ne pas augmenter les taux des taxes : 16,98% pour la taxe communale sur le foncier bâti et 40,88% sur le foncier non bâti.

Loyers impayés

La trésorerie de Pertuis a averti la mairie du non-paiement de loyers d'un locataire communal. Les poursuites engagées sont inopérantes. Une provision pour créances douteuses d'un montant équivalent à la dette due pour l'année 2020, soit 2 736,27 €, est constituée.

Ressources humaines

La municipalité doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses agents. En sa qualité d'employeur, elle doit évaluer les risques professionnels qui ne peuvent être évités et les retranscrire dans un document unique. Pour bénéficier d'un accompagnement, il est décidé de signer une convention d'adhésion au Service prévention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse

(CDG84). Outre un forfait annuel de 200 €, elle implique le paiement d'une cotisation additionnelle égale à 0,07 % de la masse salariale.

Gestion du domaine routier

Les conditions et modalités d'entretien des routes départementales traversant ou desservant le territoire communal font l'objet d'une nouvelle convention réglementaire. Y figurent la description du domaine routier départemental en et hors agglomération, les conditions de travaux de voirie de chaque partie, la signalisation, la viabilité hivernale, le dégagement des voies, la gestion de l'urbanisation, la police de la circulation et du stationnement.

Logement communal

Bientôt vacant, l'appartement situé au-dessus de l'école va être remis aux normes et loué à un employé municipal. Un compteur d'eau sera installé et des charges seront prévues pour le chauffage. La porte de communication avec l'établissement sera murée.

Subventions et exonérations

Des demandes de subventions ont été faites pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux et la réfection en calade de la rue du Petit portail. En raison des travaux sur le boulevard des Platanes, l'épicerie Vival est exonérée d'un mois de loyer (avril) et le Musée extraordinaire de redevance d'occupation du domaine public (2ème trimestre).

Points divers

Seulement 2 séances du cycle scolaire de natation ont pu être organisées. Carnaval, fête de fin d'année et sorties sont tous annulés pour raison sanitaire. Mme Fabre, enseignante

qui part à la retraite, sera remplacée à la rentrée 2021.

Après Cadenet, Villelaure et Mirabeau en janvier, les crèches de La Tour-d'Aigues sont à leur tour entrées dans la société publique locale Durance Pays d'Aigues. Celles de La Bastide-des-Jourdans et de Cucuron envisagent de suivre.

Le président de COTELUB propose de présenter le fonctionnement de son organisme aux nouveaux élus lors d'un prochain conseil municipal. Il envisage également de venir commenter les impôts et les taxes émis par la communauté de communes aux administrés lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Les terrains de la zone d'activité du Revol, à La Tour-d'Aigues, sont tous réservés. Un autre projet concerne la ZAC des Mellières à Cadenet.

A été évoquée par COTELUB l'idée de mettre en place des hébergements touristiques insolites en rachetant du petit patrimoine rural. La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a cependant émis des réserves.

COTELUB est maintenant certifiée dans le cadre du programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). Une campagne de sensibilisation va être lancée auprès des propriétaires privés afin qu'ils s'inscrivent dans cette démarche de valorisation.

Il faut rappeler aux jeunes la nécessité de se faire recenser en mairie dès l'âge de 16 ans, afin de réaliser dans les meilleurs délais leur Journée d'appel pour la défense. Cet acte est indispensable pour la délivrance d'attestations demandées pour les diplômes, les permis de conduire et autres documents administratifs.

- REUNION DU 28 AVRIL -

Urbanisme

Tourette – Chemin du Long bosquet – Piscine – Déclaration préalable du 31/03

Rosignol – Rue Basse – Réfection de toiture – Déclaration préalable du 15/04

SCI AM (Monjanel) – Chemin de la Barricade – Ouvertures de fenêtres – Déclaration préalable du 21/04

Changement de poste

Compte tenu de la charge de travail au service administratif, notamment en urbanisme, un emploi contractuel à temps partiel de 17,5 h hebdomadaires est converti, à compter du 1er juin, en emploi d'adjoint administratif stagiaire à temps non complet de 26 h hebdomadaires.

Signalétique

Le bureau d'études Urbanisme et paysages, qui œuvre pour le compte du Parc du Luberon, a présenté un projet de zonage et de règlement local de publicité. Les élus ont donné un accord de principe sur le travail en cours.

Modification de statuts

COTELUB prévoit une modification de ses statuts, qui l'habilitait à passer des marchés pour le compte des communes membres et lui permettrait également de prendre la compétence Organisation de la mobilité. Un débat s'est engagé sur l'intérêt de cette prise en charge et sur son coût. Des précisions sont demandées sur les domaines qui seront mutualisés.

Points divers

Un nouvel emplacement taxi va être matérialisé au parking

Coignet. Une redevance annuelle sera versée à la commune.

La Dotation globale de fonctionnement pour 2021 amène à un constat : depuis 2015, la commune a perdu 57.116€. Alors que l'État annonce à chaque évolution fiscale une compensation à l'euro près...

Face aux propriétaires qui ne ramassent pas les excréments de leurs chiens, l'agent de surveillance de la voirie publique est de nouveau saisi pour plus de vigilance, voire dresser des contraventions. Il est également sollicité pour intervenir sur le stationnement de plus en plus anarchique au cœur du village. Certaines rues sont tellement encombrées que les véhicules ne peuvent plus circuler. Des PV seront rédigés : il est impératif que les services de secours puissent intervenir partout 24h/24 ! Le parking de la place de la Vieille fontaine est toujours libre : les automobilistes doivent faire l'effort de descendre y stationner.



Le projet de refonte du site internet municipal est engagé et 3 prestataires sont venus présenter leur offre. Il est indispensable de rafraîchir ce site qui constitue une vitrine d'Ansouis.

Le recensement des terrains boisés est terminé. L'objectif est

d'acquérir 150 à 200 hectares et de provoquer, en parallèle, des regroupements de propriétaires. Cette action permettra la mise en place d'un plan de gestion afin de relancer l'exploitation forestière et de participer au développement de la filière bois.

Une journée de sensibilisation et de recrutement pour le Comité communal feux de forêt (CCFF) était envisagée, mais n'a pu avoir lieu pour raison sanitaire. Le matériel a toutefois été remis en service pour préparer la saison.

Le tracteur communal nécessite d'importants travaux de réparation.

Une association des riverains de l'Eze accuse la cave coopérative Terres Valdeze de pollution du cours d'eau. La cave s'en défend et met en avant les aménagements coûteux réalisés depuis quelques années, ainsi que des analyses régulièrement faites. COTELUB assure un rôle de médiation mais si cela n'aboutit pas, le litige se règlera en justice.

COTELUB a par ailleurs décidé de ne pas augmenter cette année la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Suite à la découverte de cas de Covid au sein du Pôle environnement de COTELUB, la collecte des ordures ménagères est désorganisée et celle des monstres suspendue. Rappel : les encombrants tenant dans une voiture doivent être déposés en déchetterie par les particuliers eux-mêmes. La mairie projette toutefois de créer un espace de collecte des petits encombrants et du petit électroménager sur un terrain situé à côté du garage municipal. L'enlèvement serait mensuel et la vidéo-surveillance permettrait de vérifier le civisme des habitants. Dossier et estimation financière sont en cours.

La commission des déchets de COTELUB s'intéresse aussi aux bio-déchets pour réaliser du compost. Elle étudie plusieurs pistes de valorisation, épaulée par un bureau d'études. Rendu obligatoire d'ici 2023 par la loi pour les collectivités, ce projet devrait permettre une réduction de 27% des ordures ménagères résiduelles, donc une économie financière importante.

Le SIVOM Durance Luberon déplore une inquiétante augmentation des impayés, passés de 0,6 % des factures en 2015 à 11 % en 2020.

- RÉUNION DU 27 MAI -

Urbanisme

Thery – RD 9 – Ouverture de fenêtre – Déclaration préalable du 05/05

Lenoir – Rue du Buis – Modification de cheminée – Déclaration préalable du 05/05

Vincenti – Piscine – Déclaration préalable du 05/05

Delatour – Chemin de Souley – Modifications d'implantation piscine, de fenêtre de toit, d'assainissement, de terrasse et d'ouvertures – Permis modificatif accordé le 05/05

Debrie – Rue du Cartel – Changement de destination pour un commerce – Déclaration préalable du 18/05

Pâtisserie Volpert – Tonnelle – Déclaration préalable du 21/05

Défraiement

Ansouis est labellisé « Plus beaux villages de France » depuis 1998. Mme Adrian, 1ère adjointe, exerce le mandat spécial de représentante de la commune aux réunions de l'association. Ses frais de transport, d'hébergement et de restauration lui seront remboursés.

Futur logement social

La commune possède rue de France, dans l'ancien hospice Sarlin au-dessus du foyer du 3ème âge, un local aujourd'hui inoccupé et insalubre. Il va être réhabilité et transformé en logement social, conformément à la volonté de la famille Sarlin qui a souhaité, à l'occasion du don du bâtiment, qu'il conserve une telle vocation. De gros travaux sont néanmoins nécessaires, pour un montant estimé à 83 898 € HT soit 92 287,80 € TTC.

SOLHA 84, association qui œuvre depuis 1960 pour le maintien et l'accès au logement des personnes défavorisées, va assister la municipalité pour monter les dossiers de demande de financement auprès du Conseil départemental et dans le cadre de la subvention de l'État PALULOS (prime à l'amélioration des logements à usage locatif). Cette prestation sera facturée 1.500 € HT (1.800 € TTC).

Coignet, acte 2

L'aménagement du boulevard des Platanes s'achève. Une « zone de rencontre », avec vitesse limitée à 20 km/h et priorité donnée aux piétons, est instaurée du rond-point jusqu'au croisement avec les rues du Petit portail et de la Croix. Dans tout le cœur du village la vitesse est ensuite limitée à 30 km/h.

La prochaine étape sera l'installation de toilettes publiques autonettoyantes comportant deux blocs (hommes/femmes). Puis viendra l'aménagement de l'ascenseur pour desservir le haut du boulevard à partir du parking. La reprise du mur de soutènement sera réalisée par tranche en fonction de l'avancement de la réalisation des WC et de l'ascenseur. L'opération bénéficie d'une subvention de l'État (au titre de la dotation de soutien à l'investissement local) pour un montant de 424 270 €, soit 70 % des dépenses engagées.

Prêt relais

Dans le cadre du projet d'aménagement du Colombier, un prêt relais de 3 ans est souscrit afin d'acquérir les parcelles E512 et E325 pour un montant de 160 000 €.

Lots à bâtir

M. le maire propose la création de 3 lots à bâtir sur des terrains communaux situés à proximité du cimetière, en continuité du lotissement réalisé voilà plusieurs années. Pour mener à bien cette opération, la commune est assistée par un cabinet de géomètres.

Points divers

Le projet de salle des fêtes est engagé depuis plusieurs mois. Un concours d'architecte va être lancé. Des subventions les plus larges possibles ont été sollicitées.

Le 1er parking réalisé par COTELUB dans le cadre de l'aménagement de l'étang de la Bonde a été mis en service. Il n'y a hélas pas eu d'inauguration à cause de la crise sanitaire.

Une rencontre avec le bureau d'études retenu par le Parc du Luberon dans le cadre du projet de réhabilitation de la cour de l'école, « Un coin de verdure pour la pluie », s'est tenue en présence des enseignants et des parents d'élèves. La restitution du projet est prévue le 25 juin, pour une réalisation en 2022.

Des ralentisseurs ont été installés chemin du Bosquet et chemin de Fuveau.

Une analyse des poubelles des habitants sera conduite par COTELUB courant juin. Les conclusions sont attendues pour le mois de septembre ou octobre.

AGENDA

Quelques dates et évènements
à noter dans votre agenda !

Cette année encore, hélas, il est apparu déraisonnable d'organiser les traditionnelles festivités du 14 juillet. Impossible en effet de rassembler plusieurs centaines de personnes autour d'un buffet, alors que l'état sanitaire reste précaire... Toutefois, un magnifique platane de 6 ou 7 m de haut va être planté cet automne à l'entrée de la place Saint-Elzéar. Baptisé « Arbre de la Liberté », il viendra remplacer un chêne qui sera lui replanté au parc paysager du Coignet. Une inauguration du boulevard sera alors organisée, pour accueillir tous les habitants un après-midi. Circulation et stationnement seront interdits pour l'occasion. Tous les Ansouisiens recevront une invitation à la rentrée. Surveillez vos boîtes aux lettres !

GRANDS CONCERTS MINIATURES

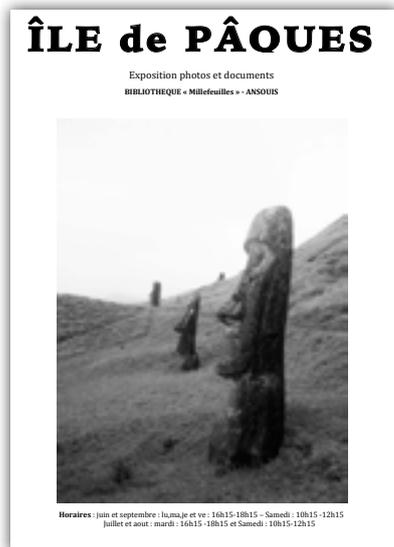
Plébiscités l'été dernier, ces petits concerts de musique de chambre font leur grand retour ! Le Trio Totem composé de la violoniste Sophie Perrot, de la violoncelliste Anne-Claire Choasson et de l'altiste ansouisienne Magali Demesse, toutes trois musiciennes de l'opéra de Marseille, se produira dans le village du jeudi 12 au dimanche 15 août inclus. Et ce à raison de deux représentations par jour à découvrir en famille ou entre amis.

Premier rendez-vous à 17:00 à l'église pour un programme classique où seront donnés, successivement, le grand Divertimento de Mozart (le 12/08), le trio à cordes op 3 n°1 de Beethoven (le 13) et le quintette à 2 violoncelles de Schubert (les 14 et 15).

VIDE-GRENIER

Le vide-grenier d'Ansois se tiendra dimanche 12 septembre sur le parking du Coignet. Si vous avez des choses à vendre, ne tardez pas à vous y inscrire car le nombre de places est limité ! Réservez votre emplacement (pas plus de 2 par personne) auprès de la bibliothèque Millefeuilles : en juillet et août, les mardis 16:15 – 18:15 et samedis 10:15 – 12:15. Comptez 13 €

pour 4 m linéaires, avec un règlement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Pièce d'identité obligatoire. À ces mêmes horaires à la bibliothèque, vous pourrez également découvrir une exposition de photos et de documents consacrés à l'île de Pâques et ses statues monumentales : les moai.



Retrouvons-les ensuite à 19:15 au Petit jardin, rue du Cartel, pour un concert convivial en extérieur composé d'un florilège de petites œuvres qui plairont aux oreilles averties comme aux moins initiées. Ces concerts seront suivis d'une dégustation de vins du Luberon, offerte par les châteaux Turcan et St-Estève de Néri.

Entrée et participation libres, pas de réservation.
Contact : 06 61 73 47 57
lesgrandsconcertsminiatures@gmail.com



CINEMA EN PLEIN-AIR

Le cinéma Le Cigalon reprend ses projections itinérantes. Des séances en plein-air sont programmées à Ansois le jeudi 8 juillet à 21:30, le jeudi 19 août à 21:30 et le vendredi 3 septembre à 21:00.

Plus de renseignements sur www.cinemalecigalon.fr



EXPOSITION

Pour la toute première fois, l'antiquaire anglais Philip Marshall expose des œuvres majeures de la sculpture cubiste russe de la période d'avant-garde. De ses origines européennes aux formes distinctement russes, découvrez le travail d'Alexei Babichev et Anton Lavinskii, réalisé entre 1915 et 1925.

Cave des expositions, rue du Petit portail, du 17 au 29 août :
10:30 - 12:30 / 15:00 - 18:00